

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/5310
9 mai 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS

RAPPORT INTERIMAIRE DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
SUD-AFRICAINE

Lettre en date du 6 mai 1963 adressée au Président du Conseil de
sécurité par le Président du Comité spécial chargé d'étudier la
politique d'apartheid du Gouvernement de la République
sud-africaine

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli un rapport intérimaire que le Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine a adopté, à l'unanimité, le 6 mai 1963.

Ce rapport intérimaire est présenté en application des dispositions du paragraphe 5 b du dispositif de la résolution 1761 (XVII) adoptée le 6 novembre 1962 par l'Assemblée générale.

Le Comité spécial estime hautement souhaitable que le Conseil de sécurité se saisisse dès que possible du présent rapport et prenne les mesures qu'impose la grave situation qui prévaut actuellement dans la République sud-africaine et constitue une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Diallo TELLI

Président

Comité spécial chargé d'étudier la politique
d'apartheid du Gouvernement de la
République sud-africaine